

STATUTS

DE LA

PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LA

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ

LA REINE VICTORIA,

ET DANS LA PREMIÈRE SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT DU CANADA,

commencée et tenue à Québec le Vingt-et-unième jour de Mars, en l'année de
Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-deux.



SON EXCELLENCE

LE TRES-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

QUEBEC

IMPRIMÉS PAR STEWART DERBISHIRE ET GEORGE DESBARATS,
Imprimeur des lois de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Anno Domini, 1862.